



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE

**Cabinet**

*Bureau de la communication Interministérielle  
Fiche n°13*

Papeete, le 8 février 2012

*Visite officielle de la Ministre chargée de l'Outre-mer*

**FICHE MEDIAS**

**REUNION DE TRAVAIL AVEC LES MAIRES ET LES MEMBRES DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ÎLES MARQUISES**

Pour la première fois en Polynésie française, a été créée le 1er janvier 2011, une communauté de communes composée de l'ensemble des îles des Marquises qui comprend les six communes de l'archipel et 8 632 habitants : la « Communauté de communes des Iles Marquises » (CODIM).

Afin de lui donner la possibilité d'intervenir dans les deux domaines obligatoires de cette intercommunalité et compte tenu de la répartition des compétences entre la collectivité d'outre-mer qu'est la Polynésie française et les communes, une loi du Pays a été adoptée le 6 juillet 2010.

En application de celle-ci, une convention conclue le 24 février 2011 entre le Pays et la CODIM formalise la collaboration entre ces deux collectivités et crée un comité de suivi.

Soutenue par l'Etat, cette structure bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement (DGF), doublée dans le cas de communes dispersées. Au titre de l'exercice 2011, la CODIM s'est vu attribuer une dotation d'intercommunalité de 55,4 millions de F CFP.

Le siège de la CODIM est situé à Atuona (Hiva Oa), lieu de réunion du Conseil communautaire.

Le Président de l'intercommunalité est **Joseph KAIHA** (maire de Ua Pou) et le Vice-Président, **Felix BARSINAS** (maire de Tahuata).

Les 15 sièges de la CODIM sont répartis ainsi : 2 délégués pour les communes de moins de 1 000 habitants et 3 délégués pour les communes de plus de 1 000 habitants.

La CODIM intervient dans deux types de compétences :

- des compétences qu'elle détient directement des communes : eau, assainissement
- des compétences qu'elle détient indirectement du Pays après habilitation des communes par ce dernier à exercer certaines de ses compétences : en matière économique

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)  
[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

Tel : 77 00 92 77 08 95